Trois conseils pour le boursicoteur débutant

Les fêtes approchant, peut-être cherchez-vous à vous faire un peu d'argent et peut-être avez-vous songé aux dangereux marchés des placements boursiers. Dans ce nouvel article « Actus économiques et juridique », Jérémy se concentre une nouvelle fois sur le domaine de l'économie financière en se proposant de vous offrir trois conseils pour un boursicoteur débutant.

revenu rime avec salaire, penser ça peut être une erreur. Un salaire équivaut à votre temps de travail, autrement si vous travaillez une heure, vous serez payé une heure. Vous ne pouvez pas vous scinder en deux ou travailler 22 heures par jour alors rapidement, vous aurez un revenu plafonné à vos capacités de travail. En réalité, de manière courante, le salaire (dans le cas d'un CDI des plus classiques) est le revenu le plus stable, mais n'est pas le seul et unique. Vous pouvez avoir des placements immobiliers ou boursiers. Mais quelques fois, pour les placements boursiers du moins, il est difficile de se lancer ou d'être clairvoyant.

L'investissement boursier implique des mouvements bancaires de votre part. Pour pouvoir investir en bourse, vous devez au moins avoir 18 ans et être conscient que cela implique des risques de pertes d'argent conséquent. Vous êtes le seul et unique responsable des actions que vous effectuez sur les places boursières. Soyez extrêmement vigilant.

Premier conseil : renseignez-vous sur le marché et son fonctionnement.

Prendre le temps de comprendre les choses et d'acquérir un peu de notion économique et de vocabulaire. La première des guestions est : « Qu'est-ce qu'un marché financier ? » Un marché financier est le même que celui que vous faites avec votre grand-mère le samedi matin. Dans notre cas, les exposants sont des entreprises et elles ne vont pas vendre du poisson, mais des produits financiers. En fonction du produit mis en vente, le marché peut porter un nom. Le marché des devises s'appelle le Forex par exemple. Il existe beaucoup de produits financiers, mais le grand classique est l'action (Part d'une entreprise). L'actionnaire admet plusieurs avantages dans une entreprise. Tout d'abord, il peut spéculer sur la valeur de son titre (ici l'action), il peut recevoir des dividendes, mais l'entreprise peut faire le choix de ne pas en donner (en règle générale, elles évitent de ne pas en donner). Finalement, l'actionnaire siège à l'assemblée générale de l'entreprise. Il faut également prendre le temps de choisir son courtier en fonction des marchés accessibles et des frais de courtage.

Deuxième conseil : prenez votre temps et de la distance.

Vous n'êtes pas un trader ! Quand vous avez accès au marché financier, renseignez-vous sur l'entreprise pour laquelle vous souhaitez émettre un ordre d'achat, c'est-à-dire vous positionner. Les renseignements peuvent être en rapport avec le type d'activité, son historique, mais également l'historique du produit financier. Certains indicateurs sont là aussi pour ça! La cotation assistée en continu, dit CAC 40, vous donne une idée de la « santé » de 40 entreprises françaises à l'instant même. Par ailleurs, ne soyez pas trop émotif face aux fluctuations du marché. Une action peut chuter puis admettre une tendance haussière juste après ou inversement. Après quelque temps sur le marché, vous aurez l'œil pour reconnaître les fluctuations importantes ou non. D'ailleurs, il existe même des outils permettant d'analyser les fluctuations de la bourse trouvables en ligne.

Troisième et dernier conseil : suivez les actualités.

Il faut savoir être distant du marché afin de ne pas paniquer à chaque léger recul du marché, cependant suivre les actualités est une bonne chose. Une phrase d'un président, d'une personnalité et d'un PDG peut faire basculer les tendances du marché (en cas de forte chute, cela peut devenir intéressant à l'achat). Vous devez, en tant que boursicoteur, et non trader, suivre régulièrement les actualités des firmes pour lesquelles vous avez des positionnements.

En conclusion, ne vous lancez pas tête baissée. Il est de bon augure de considérer que l'argent que vous allez mettre en bourse est perdu. Dans le cas où cela s'avérerait (malheureusement) vous ne serez pas pris au dépourvu. Si vous avez une activité en plus du marché financier, il peut être préférable de ne pas miser sur la spéculation de la valeur de votre titre, mais plutôt sur l'apport des dividendes qu'ils vont vous permettre.



3